

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un janvier. La commune de Saint- Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-huit janvier deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Aménagement des allées des cimetières
- Point sur la procédure d'abandon manifeste
- Devis élagage platanes « Prats » - Mairie et Eglise
- Devis traiteurs repas des Aînés
- Renouvellement des marchés d'achat d'Energies 2020-2022
- Renouvellement convention SPA
- Révision prix loyer « 24 Route de Prats »
- Présentation de la commune sur le site de la CDC
- Questions diverses

## SEANCE DU 28 JANVIER 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MME VASSEAUD – M. LACOSTE – MME LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENTE EXCUSÉE : MME BIASOTTO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 19 décembre 2018**

## AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DES CIMETIÈRES

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés qui ont été sollicitées pour établir des devis.

Le montant de ces devis s'élève à :

- TREMBLAY TP → 36 647,28 € HT
- RADIN → 36 081,00 € HT
- DANIEL MOQUET → 25 414,00 € HT

La discussion s'engage. Compte tenu des variations de propositions et de l'absence de prestations sur les différents devis, le Conseil Municipal décide de redemander des devis suivant un cahier des charges précis :

- La pose de pavés sur le parvis de l'église
- La réalisation d'un chemin entre le parvis et l'entrée par la « route du Périgord » en béton désactivé
- Les allées de grand et petit cimetière en enrobé.

Monsieur le Maire indique que le projet d'accessibilité PMR de l'église et des cimetières est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), de Contrat de territoire et des Fonds de Concours de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer le projet et charge le Maire d'engager les démarches administratives suivantes : demande de subventions auprès de l'État (DETR).**

**Le Conseil Municipal, approuve le plan de financement suivant :**

- Montant des travaux HT .....40 000,00 €
- Subvention DETR 2019 (40%)..... 16 000,00 €
- Contrat de Territoire – Département (25%)..... 10 000,00 €
- Fonds de Concours – CDC (10%)... 4 000,00 €
- Autofinancement ..... 10 000,00 €

## **POINT SUR LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour lancer la procédure d'abandon manifeste concernant l'immeuble « 42 Route de Prats », il est obligatoire de faire paraître le procès-verbal dans la rubrique annonces légales de deux journaux départementaux. Il présente les devis du journal SUD OUEST pour un montant de 537,91 € HT et du journal LE DEMOCRATE pour un montant de 398,49 € HT, soit un coût de parution de 936,40 € HT (1 123,35 € TTC). Il rappelle que si la propriétaire commence les travaux, la procédure s'arrêtera de fait et qu'à sa connaissance des devis ont été demandés.

Compte tenu de l'urgence de régler le problème d'insalubrité et d'insécurité créée par l'état de l'immeuble, le Conseil Municipal décide de procéder aux publications tel qu'indiqué ci-dessus.

## **DEVIS ÉLAGAGE PLATANES « PRATS » - MAIRIE ET EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de l'entreprise NOUJAREDE l'estimation de l'élagage des platanes devant la Mairie et devant l'église, ainsi que celui situé au square Elie Faure est de 850 € HT. Le dernier platane cité n'ayant pas été taillé depuis plusieurs années demande plus de travail. Monsieur le Maire propose donc de faire élaguer ces arbres comme cela a été fait l'an dernier. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la dépense.

## **DEVIS TRAITEURS REPAS DES AÎNÉS**

Mme LEBLOND présente au Conseil Municipal les propositions formulées par 3 sociétés (ROBERT, LOU VINCENT, LE MARTINON). Pour chacune, le montant proposé pour le repas des aînés est identique et s'élève à 23,00 € par personne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société LE MARTINON pour le repas des aînés pour un montant de 23,00 € par personne.**

## **RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS D'ACHAT D'ÉNERGIES 2020-2022**

Au 31 décembre 2019, le contrat d'énergie souscrit auprès du Groupement de Commandes du SDE 24 arrive à échéance. Afin de préparer la reconduction de cette opération groupée pour une durée de trois ans, il est proposé de renouveler la participation pour un achat sécurisé.

A titre indicatif, les marchés en cours ont permis d'obtenir, en moyenne, des prix inférieurs sur la fourniture et l'abonnement, de 7,7 % par rapport aux Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité et inférieurs de 20 % par rapport au prix du précédent marché gaz.

Pour bénéficier de ces tarifs, le Conseil Municipal doit donner son accord avant le 15 février 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au groupement d'achat.**

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 213-3 à 213-6 du Code Rural qui rappelle que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec le service fourrière de la SPA déjà existant. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2019 avec la fourrière de Bergerac pour la récupération des animaux errants.

Pour 2019, le tarif a été fixé à 0,75 € par habitant (soit 354,00 € pour notre commune).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA pour la somme de 354,00 € pour l'année 2019.**

## **RÉVISION PRIX LOYER « 24 ROUTE DE PRATS »**

Le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 24 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, soit + 1,57 % à compter du 1<sup>er</sup>/02/2019.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à augmenter ce-dit loyer de 1,57 %, soit un loyer mensuel de 457,06 € à compter du 1<sup>er</sup>/02/2019 sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Références des Loyers).**

## **PRÉSENTATION DE LA COMMUNE SUR LE SITE DE LA CDC**

La commune bénéficiait d'une présentation sur le site du Grand Bergeracois. Aujourd'hui la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson propose de reprendre la présentation et demande une actualisation de celle-ci par les Conseils Municipaux. Monsieur le Maire propose quelques modifications dans le texte de présentation et le changement de la photo de la mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25%**

Lors de la séance du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal a voté une autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %. La somme servant de base pour ce calcul n'ayant pas été amputé des restes à réaliser 2017, le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, de faire application de cet article à hauteur de 29 632,44 € (25 % x 118 529,75€) répartis comme suit :

- Chapitre 23 – Article 2313 → 8 867,44 €
- Chapitre 204 – Article 2041582 → 20 765,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

- **CAMION PIZZA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 18 janvier 2019, une vente de pizza à emporter a lieu à Saint-Seurin-de-Prats tous les vendredis soir à partir de 18h30.

- **GRAND DÉBAT NATIONAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du cahier de doléances depuis le 7 janvier 2019.

MM. AUDOUZE et MARCHE, pour l'association « Terre de Montaigne », ont contacté la mairie pour organiser un débat public avec le soutien de la commune. Le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette demande.

- **ANNUAIRE GESTION DE CRISE 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M. SEGATTO-AGOSTINI, il y a lieu de le remplacer au titre de référent dans l'annuaire de gestion de crise 2019. Il est remplacé par M. BOURNET.

- **PROJET MANGER LOCAL**

Mme LEBLOND informe le Conseil Municipal des suites données à la charte « manger local » signée en 2016 avec le Grand Bergeracois.

Parmi les principaux projets que regroupe l'action « de la fourche à la fourchette », on note une réflexion sur les produits qui ne peuvent pas être mis à la vente par les producteurs pour des raisons d'aspect et qui pourraient être utilisés.

Un questionnaire sera à disposition à la mairie jusqu'au 10 mars 2019, pour mieux connaître les habitudes sur la consommation des produits locaux. Mme LEBLOND sera présente en mairie les vendredis après-midi pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches sur ce sujet.

- **USTOM**

M. LACOSTE fait le point sur les nouvelles modalités d'accès à la déchetterie et à la recyclerie, ainsi que sur l'augmentation de la redevance incitative.

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nombre de passages gratuits est limité à 26 par foyer, au-delà l'accès sera payant.

- Les horaires d'apport volontaire à la recyclerie sont les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

- Le prix de la redevance incitative augmente de 5% en 2019.

*Séance levée à 22h15*

Le Maire,